

COPIE



Syndicat Mixte pour le  
Schéma de Cohérence Territoriale  
de la Région de Strasbourg

Courrier  
arrivée le : **14 MARS 2013**

Suite à donner :

Direction Générale des Services  
Secrétariat des Assemblées

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres élus au Conseil : 90 dont 90 sont en fonction

**50<sup>ème</sup> séance du 15 février 2013**

sous la présidence de Jacques BIGOT

Ont assisté à la séance :	73 membres
Etaient absents avec procuration :	11 membre(s)
Etaient absents sans procuration :	6 membre(s)

**10<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour :**

**Avis sur la modification n° 2 du SCOTERS.**

Rapporteur : M. Jacques BIGOT

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil  
vu l'avis de la Commission thématique  
sur proposition de la Commission plénière*

*vu la notification du projet de modification n° 2 du SCOTERS*

*vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 122-13, L 122-8 et L122-6*

*vu le projet de modification n° 2 qui a pour but :*

- *de renforcer le dispositif de gestion économe de l'espace, notamment en arrêtant des objectifs chiffrés de consommation foncière,*
- *de compléter l'armature urbaine du territoire en prenant mieux en compte le fonctionnement des bassins de vie,*
- *de préciser l'orientation du Schéma concernant la protection des coteaux viticoles,*
- *de mettre à jour le périmètre du SCOTERS ;*

*vu les documents : rapport de présentation, PADD et DOG modifiés*

*vu l'avis de la Commission préparatoire*

*il est décidé de donner un avis favorable à la modification n° 2 du SCOTERS concernant la mise en oeuvre d'indicateurs de suivi de la consommation foncière, la nouvelle définition de l'armature urbaine, la précision apportée à l'orientation concernant la protection des coteaux agricoles, la mise à jour du périmètre du SCOT*

*après en avoir délibéré*

*charge*

*le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.*

**Adopté**

Pour ampliation,  
Strasbourg, le 15 février 2013



Fabrice SAUER  
Ingénieur en Chef